



Lo Ministro

Paris. le 2.6 OCT. 2022

Madame la Contrôleure Générale,

Vous avez porté à ma connaissance les rapports de visite de vos contrôleurs effectuées au sein de cinq structures de santé des régions lle de France, Auvergne Rhône Alpes, Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine et Provence Alpes Côte d'Azur.

Je me suis rapproché des ARS et établissements concernés. Leurs observations, notamment les engagements pris pour traduire les recommandations, sont présentés dans les annexes à ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure Générale, l'expression de ma considération distinguée.

François BRAUN

Madame Dominique SIMONNOT Contrôleure générale des lieux de privation de liberté 16-18 quai de la Loire CS 70048 75 921 PARIS CEDEX 19

Pour le centre hospitalier Simone Veil à Eaubonne (Retour de la Directrice générale de l'ARS lle de France)

La très forte mobilisation de l'établissement de santé, tant au niveau de la direction que de la gouvernance du pôle de psychiatrie a permis d'engager des mesures correctrices. Vingt-six. recommandations ont pu déjà être prises en compte dès réception du rapport provisoire.

L'Agence régionale de santé lle-de-France s'engage à accompagner le centre hospitalier Simone Veil afin qu'il puisse mettre en œuvre des actions correctrices permettant de se conformer à vos recommandations.

La vétusté des locaux. L'établissement s'est engagé dans un plan de rénovation immobilière pour lequel l'Agence régionale de santé Ile-de-France a accordé le 17 décembre 2021 financement d'aide à l'investissement structurant d'un montant de 9 millions d'euros dans le cadre de la stratégie régionale des investissements Ségur en llede-France. 3,2 millions d'euros seront consacrés au financement des projets immobiliers en psychiatrie. Sur le court terme et conformément aux recommandations de votre rapport, des espaces fumeurs seront réalisés dès le dernier trimestre de cette année La politique de moindre L'établissement a bénéficié dans ce cadre recours l'isolement et à la contention d'un financement de l'Agence régionale de santé d'un montant de 134 770 euros pour la mise aux normes des chambres d'isolement existantes et les évolutions du système d'information liées à la réécriture de l'article L. 3222-5-1 du CSP et de 63 010 euros pour accompagner les recrutements et déployer un plan de formation. La nomination en mai dernier d'un nouveau chef de pôle s'inscrit dans la politique de restructuration du site de psychiatrie centrée sur un projet médical soucieux des bonnes pratiques dont un recours à l'isolement et à la contention limité au strict nécessaire. Dans la perspective de l'extension des l'unité psychiatrique pour adolescents et jeunes adultes (UPAJA locaux qui permettra l'aménagement d'une

chambre d'apaisement, une psychomotricienne a été spécialement affectée pour mettre en œuvre de nouvelles techniques d'apaisement et de désescalade de la crise. En outre, un travail de concertation avec les différents pôles en charge de l'hospitalisation des patients mineurs en psychiatrie est actuellement en cours afin d'améliorer la synergie entre ces différents acteurs.